



DELEGATIONS

RÉUNION DU LUNDI 18 MARS 2024

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : M. BESSON Bernard, M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-32-82-99-16

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

Mail : brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent saisir dès à présent leurs indisponibilités pour la fin de saison sur le « **portail des officiels** ».

IMPORTANT

À la suite de la décision de la C.R. Sportive, de nombreuses rencontres sont reportées le week-end de Pâques (du 30 mars au 1er avril). Les Délégués indisponibles sont invités à le signaler au service compétitions.

RAPPORTS 2023/2024

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

COUPE LAURAFoot (1/4 DE FINALE)

- Rencontres le 1er avril 2024.
- Port du brassard **OBLIGATOIRE** pour les Educateurs (clubs régionaux).
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, les délégués devront transmettre le résultat du match par TEXTO à la permanence : 06-26-05-04-89 (Pierre LONGERE).
- Dans ce cas, les clubs recevant adresseront leur feuille de match au service compétitions de la Ligue.

- Les Délégués ont la responsabilité de la transmission de la FMI dès la fin de la rencontre.
- **Plan VIGIPIRATE : Obligation de placer les affiches aux entrées.**
- Port des maillots **OBLIGATOIRE** (seuls les maillots sont fournis).
- Pas de prolongation (voir le PV de la CR COUPES).

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAURAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.



CETTE SEMAINE

Délégations	1
Coupes	2
Sportive Jeunes	4
Sportive Seniors	6
Mixité	9
Clubs	10
Arbitrage	11
Règlements	15

PV paru récemment sur le site internet de la LAURAFoot	17
---------------------------------------------------------------	-----------

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3 : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RAPPORT IMPORTANT

Lors d'un match reporté, le système ne propose pas de nouveau rapport au délégué (ou à l'arbitre). Dans ce cas, le délégué établira un rapport sous forme de courrier au service compétitions.

COURRIERS RECUS

C.R. SECURITE : Demande de rapport à la suite de désignation M. FORICHON.

M. HOULBREQUE : Noté. Remerciements pour les services rendus.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.

COUPES

RÉUNION DU LUNDI 18 MARS 2024



Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisseem, M. HERMEL Jean Pierre.

COUPES LAURAFoot

Pour donner suite à la décision du Bureau Plénier du 12 février 2024, les FINALES auront lieu sur le site de l'US ANNECY LE VIEUX, le dimanche 12 mai 2024, au stade d'Albigny.

Remerciements aux clubs ayant proposé leur candidature.

Port des maillots obligatoire pour toutes les équipes jusqu'à la finale.

MASCULINE

1/4 de finale : lundi 1er avril 2024 à 14h30 (Pâques).

Tirage au sort le mardi 19 mars en présence des représentants de l'US Annecy Le Vieux.

Les changements d'horaires doivent être transmis avant le vendredi 22 mars à 17H00 au service compétitions.

Rappel important règlement :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

Les 1/4 de finale (WE de Pâques) : le 1er avril 2024 à 14h30. Cependant le 1/4 qui concernera le club du GF MYF Bessay et son adversaire se jouera le samedi 30 mars 2024 (horaire

à définir) suite à sa qualification à la phase finale régionale du challenge féminin futsal qui se jouera le lundi 1er avril 2024.

Tirage au sort le mardi 19 mars en présence des représentants de l'US Annecy Le Vieux.

Les changements d'horaires doivent être transmis avant le vendredi 22 mars à 17H00 au service compétitions.

Terrains :

En demi-finale, classé T4 ou T4 SYN avec éclairage E5 minimum.

Rappel important règlement :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

DOTATION COUPE LAURAFoot 2023-2024

BONUS LAuRAFoot pour les équipes de Ligue appartenant à des Districts ayant une Coupe départementale Seniors Masculins ouverte aux clubs régionaux.

Sont concernés les clubs des Districts du Cantal, de Haute-Loire, de la Loire, de Lyon et du Rhône.

Le bureau plénier a validé le montant du bonus de 1500 euros versé au club de chacun de ces districts réalisant le meilleur parcours en Coupe **LAuRAFoot Seniors Masculins**

(sauf si celui-ci arrive en finale). En cas d'égalité, application des mêmes critères de départage que ceux du challenge de la meilleure performance en Coupe de France.

MASCULINE

Perdants :

- ¼ Finale : 1000 euros
- ½ Finales : 2000 euros

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 4000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

FEMININE

Perdantes ½ finales : 1000 euros

Vainqueur de la finale :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour 20 joueuses et encadrants) de 150 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros
- 20 dotations « Nike » (pour joueuses et encadrants) d'une valeur de 50 euros d'équipement.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

FUTSAL

Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 3000 euros
- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 150 euros
- 1000 euros d'équipements pour le club.

Finaliste :

- 2000 euros

- 15 dotations « Nike » (pour 15 joueurs et encadrants) d'une valeur de 50 euros.
- 1000 euros d'équipements pour le club.

COUPE LAuRAFoot FUTSAL GEORGES VERNET

Candidature du club de Voreppe Futsal et confirmation de la Mairie.

CHALLENGE NATIONAL FUTSAL

Finale U 18 G le 17 mars 2024 à UNIEUX (42) : vainqueur FC Nivolet – Félicitations.

Remerciements à la ville d'Unieux et au club PLCQ pour leur organisation.

Finale Seniors Féminines le 1er avril 2024 à VALGELON LA ROCHETTE (73) avec 6 équipes : GF MYF Bessay – Riorges FC – O. St Julien Chapeuil – Valence Futsal – AS Diémoz - St Flour US.

Des membres de la commission des coupes seront présents.

MEILLEURES PERFORMANCES COUPE DE FRANCE ET

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Validation par le conseil de ligue du 2 mars 2024. Les lauréats sont :

Coupe de France 2023/2024 :

Meilleur Club de ligue :

1er : FC CHAPONNAY MARENNES (R2) : 69 pts (remise à l'AG de ligue).

2ème : AS DOMERAT (R1) 65 pts.

Meilleur Club de district :

1er : FC SEYSSINS (D1) 59 pts (remise à l'AG du district 38).

2ème : AULNAT SPORT (D2) : 36 pts.

Coupe Gambardella Crédit Agricole :

Meilleur club de ligue : OLYMPIQUE DE VALENCE (R1) : remise à l'AG de ligue.

Meilleur club de district : FC COMMELLE VERNAY (D1) : remise à l'AG District 42.

COURRIER RECU

AA Ambilly Gaillard : Noté et transmis au service concerné.

Le secrétaire général,

La secrétaire de séance,

Pierre LONGERE

Abtisseem HARIZA

SPORTIVE JEUNES

RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU MARDI 19 MARS 2024

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Abtisse HARIZA, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

INFORMATIONS

* TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires (délégués de secteur, officiels, ...) sur la page d'accueil du site internet de la LAuRAFoot – rubrique « Permanence ».

* BAREMES DE PENALISATION

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2ème et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître uniquement l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes. A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* PROGRAMMATION DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 Janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure.

Après échanges, le Conseil de Ligue **DÉCIDE dans l'intérêt supérieur du football régional** afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2023/2024 :

- que les rencontres des championnats régionaux **U18 R1 A, U18 R2 A et B et U16 R1 poule « Promotion » des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**
- que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end. »

HORAIRES - RAPPEL ARTICLE 31 DES RG DE LA LIGUE

Il existe 3 types d'horaire :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES).

Horaires légal :

- Dimanche 13h00.

Horaires autorisés :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.
- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :**Période VERTE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)

Rappel de l'article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte

**DOSSIERS****U20 R2 – Poule A**

Match n° 28598.2 : GFA RUMILLY VALLIERES / F.C. CHAPONNAY MARENNES du 03/03/2024

La Commission acte la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 mars 2024 qui a donné match perdu par pénalité au GFA RUMILLY VALLIERES (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain au F.C. CHAPONNAY MARENNES (3 pts, 3 buts).

U18 R1 – Poule A

Match n° 30186.2 du 16/03/2024

La Commission enregistre le **forfait annoncé de CLERMONT FOOT 63 22** et donne match perdu par forfait à ladite équipe avec -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse,

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) en application de l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

PROGRAMMATION DES MATCHS**EN RETARD**

Préambule : La Commission Régionale Sportive Jeunes tient à préciser, que le week-end pascal (30 mars, 31 mars et 1er avril 2024) est un week-end de report, certains clubs ayant de nombreuses rencontres en retard et conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024.

Attention et si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours, à savoir : les samedi 30 mars et lundi 1er avril 2024.

Certaines rencontres reprogrammées (suite à report) pourront être modifiées pour tenir compte de l'information ci-dessus.

U20 – REGIONAL 1 – Poule unique :

Rencontre reprogrammée pour le 31 mars 2024

* Match n°26785.2 : F.C. Lyon Football / C.A.S.C. Oullins (match à rejouer du 11/02/24).

U15 – REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontre reprogrammée pour le 31 mars 2024

* Match n°31707.2 : Vallis Aurea Foot / Grand Ouest Assoc. Lyon. (match remis du 03/03/24).

AMENDES**A / Forfait :**

CLERMONT FOOT 63 (535789) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n° 30186.2 du 16/03/2024.

B / Retard de l'envoi de la F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00)

* **CLUSES SCIONZIER F.C. (551383)** – match n° 30980.2 en U16 R2 – Poule D – du 17/03/2024

* **GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (560508)** – match n° 314287.2 en U16 R2 – Poule C – du 17/03/2024.

* **F.C. LYON CROIX ROUSSE (564593)** – match n° 31716.2 en U15 R2 – Poule C -du 16/03/2024

* **F.C. DU NIVOLET (548844)** – match n° 31781.2 en U15 R2 – Poule D – du 17/03/2024

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU LUNDI 18 MARS 2024

(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

INFORMATIONS

* Barèmes de pénalisation

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation du classement du Fair-Play.

Pour les compétitions se jouant en deux phases, l'application des retraits de points s'effectuera à la fin de chaque phase.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2ème et dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître **uniquement** l'actuelle situation de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

* Port d'un brassard par les Educateurs (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.**

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* Programmation des deux, dernières journées de championnat - Saison 2023-2024

Communiqué du Conseil de Ligue du 06 janvier 2024 :

« Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de **répartir entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats.**

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure ».

Après échanges, le Conseil de Ligue **DECIDE** dans l'intérêt supérieur du football régional afin de sécuriser son calendrier et finalisant la fin de ses championnats 2023/2024 :

- Que les rencontres des **championnats régionaux Séniors R2 A et C, U18R1 A, U18R2 A et B et U16R1 poule « Promotion »** des 2 dernières journées **seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,**
- Que les autres rencontres des championnats régionaux

seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3 ;

- Que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- Que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

DOSSIER

REGIONAL 1 – Poule B

Match n°26540.2 : GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) / U.S. BLAVOZY du 03/03/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 11 mars 2024 qui a donné match perdu par pénalité à GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'U.S. BLAVOZY (3 points, 3 buts) suite à la participation d'un joueur suspendu.

RAPPEL : TERRAINS

IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le **club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu**. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie

inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité ».

COURRIERS DES CLUBS (HORAIRES)

REGIONAL 2 – Poule B

* FCO FIRMINY NSERSPORT (504278)

Après accord intervenu entre les deux clubs, le match n° 24074.2 : **FCO FIRMINY INSERSPORT / SAUVETEURS BRIVOIS** se déroulera le mercredi 27 mars 2024 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade du Firmament à **FIRMINY**.

REGIONAL 3 – Poule E

* FC ALLOBROGES ASAFIA (544456)

Le match n° 24614.2 : **F.C. ALLOBROGES ASAFIA / F.C. LA COTE SAINT ANDRE** se déroulera le samedi 23 mars 2024 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Bachelard à **GRENOBLE**.

REGIONAL 3 – Poule I

* ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE (504261)

Le match n° 26662.2 : **ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / F.C. EYRIEUX EMBROYE** se déroulera le samedi 30 mars 2024 à 19h00 au stade Gustave Jaume à **PIERRELATTE**.

NOTA

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

PROGRAMMATION DES MATCHS

EN RETARD

Préambule :

La Commission Régionale Sportive Seniors précise que conformément au calendrier sportif de la saison 2023-2024, des dates de rattrapage sont prévues pour le week-end de Pâques, à savoir : samedi 30 mars, dimanche 31 mars et lundi 1er avril 2024.

Attention et si nécessaire, des rencontres seront à disputer sur les deux jours, à savoir : **les samedi 30 mars et lundi 1er avril 2024**.

REGIONAL 1 – Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 et après accord entre les clubs :

Match n° 26045.1 : Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL / F.C. VELAY

(remis des 04 novembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 18h00 - Match n° 25514.1 : U.S. BEAUMONT / A.S. DOMERAT (remis des 09/12/2023 et 20/01/2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 1 - Poule B

Samedi 30 mars 2024

* à 15h00 et après accord entre les clubs :

Match n° 26519.2 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / OI. SALAISE RHODIA

(remis du 03 mars 2024)

* à 18h00 - Match n° 26423.1 : S.A. THIERS / F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (2)

(remis des 09 décembre 2023 et 20 janvier 2024) – Le club recevant comptabilise 2 reports.

REGIONAL 2 - Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24008.2 : MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) / U.S. BRIOUDE

(remis du 03 mars 2024)

* à 20h00 - Match n° 25206.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A. VERGONGHEON ARVANT

(remis du 10 mars 2024)

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24011.2 : U.S. BRIOUDE / Ent. NORD LOZERE

(remis du 09 mars 2024)

REGIONAL 2 - Poule B

Mercredi 27 mars 2024

* à 20h00 - Match n° 24074.2 : FIRMINY INSERSPORT / SAUVETEURS BRIVOIS

(remis du 03 mars 2024)

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24080.2 : U.S. SUCS ET LIGNON / U.S. FEURS (2)

(remis du 10 mars 2024)

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24077.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. MOZAC

(remis du 09/03/2024)

REGIONAL 2 - Poule C

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 26683.2 : SAINT CHAMOND FOOT / ROANNAIS FOOT 42

(à rejouer du 09 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule A

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24337.2 : F.C. MASSIAC-MOLOMPIZE-BLESLE / STADE RIOMOIS-CONDAT - (remis du 03 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 17h00 - Match n° 24343.2 : U.S. MURAT / AMBERT LIVRADOIS SUD

(remis du 09 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 3 reports.

* à 17h00 - Match n° 26476.2 : DOMES SANCY FOOT / U.S. BLAVOZY (2)

(remis du 10 mars 2024) – Le club recevant comptabilise 4 reports.

REGIONAL 3 - Poule B

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 24411.2 : U.S. FONTANNES / U.S. VIC LE COMTE

(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule C

Samedi 30 mars 2024

* à 17h00 - Match n° 25869.2 : F.C. LES MARTRES D'ARTIERE-LUSSAT / F.C. ESPALY (2)

(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule D

Samedi 30 mars 2024

* à 19h00 - Match n° 24543.2 : A.S. CHADRAC / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ

(à rejouer du 10 mars 2024)

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24524.2 : A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLES / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ (remis du 11 février 2024)

REGIONAL 3 - Poule H

SAMEDI 30 mars 2024

* à 17h00 - Match 24784.2 : F.C. CHABEUIL / HAUTS LYONNAIS (2) (remis du 11/02/2024).

* à 17h00 - Match n° 26185.2 : U. MONTELIMAR U.S. / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP

(remis du 09 mars 2024)

Lundi 01 avril 2024

* à 15h00 – Match n° 24805.2 : A.S. SAINT DONAT / F.C. CHABEUIL

(remis du 10 mars 2024)

REGIONAL 3 - Poule 1Samedi 30 mars 2024

à 19h00 - Match n° 26662.2 : PIERRELATTE ATOM'SP. / F.C. EYRIEUX EMBROYE
(remis du 09 mars 2024)

RENCONTRES EN ATTENTE DE**REPROGRAMMATION**

Et dans l'attente des résultats des quarts de finale de la Coupe LAuRAFoot qui se disputent le lundi 01 avril 2024.

REGIONAL 1Poule A :

Match n° 25392.2 : U.S. SAINT FLOUR / A.S. DOMERAT (du 09/03/2024)

REGIONAL 3Poule H :

Match n° 24796.2 : HAUTS LYONNAIS (2) / LYON FOOTBALL F.C. (2) (du 03/03/2024)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance

**MIXITE****RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2024****(EN VISIO OU/ET EN PRÉSENTIEL À COURNON)**

Présidente : Nicole CONSTANCIAS

Présent(e)s : Annick JOUVE, Mireille VALENTIN, Nacera LARIBI, Lydie Di RIENZO, Christine HALLER, Alain PELOURSON, Brigitte JUDON, Christophe MORCILLO

Assistent : Sylvie PLATROZ, Gérard MOSNIER

Excusé(e)s : Françoise FILLON, Pierre PERRAT, Chrystelle PEYRARD, Nathalie PELIN, Gisèle BARICHARD, David ROCHES

Nicole ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.

Gérard MOSNIER, invité, Président du RC Vichy, ancien président de la commission technique du district 63, souhaite faire partie de la commission.

La Présidente demande confirmation des présences pour les actions des 23 février et 20 avril.

ACTION DU 23 FEVRIER – MATCH FRANCE / ALLEMAGNE – 1/2 FINALE LIGUE DES NATIONS F.

Les membres présents devront remplir l'invitation de réservation des places, comme toutes les invitées. Cible : réseau Mixité LAuRAFoot, Présidentes de clubs, arbitres, éducatrices.

Il a été demandé d'élargir notre invitation à des femmes de notre réseau, toutes dirigeantes. Nicole a vu avec la FFF pour 100 places (à ce jour 98 réponses positives). Le Président Pascal Parent a indiqué que si on atteignait plus de demandes, la Ligue achèterait des places supplémentaires.

Toutes les places sont en catégorie 1.

Une commission restreinte se réunira à Cournon le vendredi 16 février pour faire le point sur les profils des invitées ayant répondu favorablement.

Il est demandé de faire un maximum de communication sur la rencontre. L'objectif est de remplir le stade. La Région va inviter des bénévoles. Il faut transmettre le lien d'invitation le plus possible à des dirigeantes de nos territoires.

Même si l'on n'a pas de salon, il y aura un temps d'accueil avec échanges, sacs et goodies.

Les places seront envoyées aux invitées, et nous assurerons un accueil avec émargement sur le listing le jour du match.

Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé précisant le rendez-vous en porte H du Groupama Stadium. Il sera demandé de se munir de sa licence. Une information sur le séminaire leur sera donnée via un flyer.

Voir aussi les accès parking pour les membres de la commission.

Des cartes et posters de l'équipe de France F seront offerts. De plus, des portes clés avec le sigle de la LAuRAFoot seront distribués et également sur d'autres actions (par ex. Pitch U 13 ou le séminaire). Nicole va voir avec la Ligue s'ils souhaitent aussi en commander.

Lydie propose plutôt des sacs (500 ou 1000) et va demander un devis à son fournisseur.

Quoi qu'il en soit, Il serait bien de les avoir pour le 23 février.

- Accueil « LAuRAFoot », lien FFF et action Bénévolat : Nicole
- Accueil « LAuRAFoot », Emargement et mise en place : Annick, Françoise, Brigitte, Mireille
- Accueil et Distribution sacs, goodies et flyers Séminaire : Christine, Lydie
- Reportage photos/ vidéos : Nacéra, Sylvie

SEMINAIRE MIXITE DU

SAMEDI 20 AVRIL 2024

Proposition d'un séminaire Mixité réservé à notre réseau LAuRAFoot, avec les femmes dirigeantes, éducatrices et arbitres déjà identifiées. La présence des membres de la commission est recommandée et donc souhaitable. Ce séminaire se déroulerait de 10h00 à 16h30, avec repas convivial à midi.

La matinée sera consacrée à un thème spécifique de formation et d'accompagnement des dirigeantes. L'après-midi auront lieu des travaux sous forme de tables rondes à effectif limité (attentes de la Ligue et /ou le rôle d'ambassadrice qu'on souhaite leur confier) et si possible des intervenants extérieurs. Formats courts et percutants. Voir si un quizz interactif pourrait être mis en place.

Nicole demande de réfléchir à un contenu ou un slogan pour faire un petit flyer afin d'inciter les dames à nous rejoindre le 20 avril. Nicole enverra par mail le contenu souhaité.

Une centaine d'invitations seront envoyées en espérant avoir environ 50 femmes minimum.

Voir avec service self de Tola Vologe pour le déjeuner.

FINALES U13 PITCH - REUNIONS FEURS DU 6 MARS 2024

Christine HALLER représentera la commission et fournira toutes les précisions sur les animations mises en place ce jour-là, ainsi que les besoins logistiques.

REUNIONS DANS LES DISTRICTS

En attente de proposition de dates du District de la Savoie.

PLAN MIXITE FEDERAL

NOUVELLES DIRIGEANTES

Les 25 femmes qui sont allées à Aix ne se sont pas vraiment toutes investies. Nicole demande de faire une proposition de femmes à potentiel afin qu'elles puissent être contactées par la FFF pour un accompagnement ou une formation. Envoyer les coordonnées à Nicole.

Prochaine réunion sur convocation le 25 mars (à confirmer).

La Présidente,

La Secrétaire,

Nicole CONSTANCIAS

Mireille VALENTIN



CLUBS

RÉUNION DU 18 MARS 2024

INACTIVITÉ PARTIELLE

504777 – U.S. SASSENAGEOISE – Catégorie Seniors F –
Enregistrée le 07/03/24.



ARBITRAGE

RÉUNION DU 18 MARS 2024

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

DESIGNATIONS

Mohammed BOUGUERRA reprend les désignations des catégories ER R1 R2 sans aucune communication téléphonique. Toutes les communications avec lui devront se faire par mail ou SMS. Il ne répondra à aucun appel téléphonique.

COUPE LAURAFoot

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2024/2025

Elles auront toutes lieu le week-end des 7 et 8 septembre 2024. Mesdames et Messieurs les arbitres et observateurs sont priés de réserver ces dates dès maintenant. La répartition des convocations sera définie ultérieurement.

MISE A JOUR GROUPES

D'OBSERVATIONS

Une mise à jour novembre 2023 des groupes d'observations est parue dans la rubrique « Documents » du Portail des Officiels. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne trouveraient pas leur nom dans un des groupes doivent en informer par mail le Président de la CRA.

DISCIPLINE

Lorsque des incidents, ne donnant pas lieu à une exclusion sont constatés pendant ou après les rencontres ou à la suite d'une exclusion, le rapport les retranscrivant sera à transmettre à la Commission de discipline, par mail à l'adresse suivante discipline@laurafoot.fff.fr

DYSFONCTIONNEMENT PARUTION DESIGNATIONS

Suite à la mise en place par la FFF d'un nouveau logiciel, de nombreux dysfonctionnements interviennent dans la parution des désignations des officiels. Ceci entraîne aussi des retards dans un début de saison traditionnellement déjà perturbé par les tours de Coupe de France et Coupe Gambardella Crédit Agricole rapprochés. Vous pouvez temporairement constater des disparitions de désignations qui reviennent. Toutefois certaines peuvent ne pas du tout apparaître.

Les arbitres qui constatent des anomalies durables et en particulier à l'approche des week-ends doivent en semaine et

avant le vendredi 16h30 envoyer un mail à competitions@laurafoot.fff.fr avec copie à leur désignateur. Passé le vendredi 17h30 et jusqu'au lundi matin, seuls les désignateurs prennent connaissance de vos messages.

Les arbitres qui ne seraient pas désignés doivent impérativement contacter leur désignateur le jeudi précédent les rencontres.

Merci de votre compréhension pour cette situation indépendante de notre volonté qui entraîne un surcroît de travail pour bénévoles et salariés.

NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR LES ARBITRES

La nouvelle adresse mail arbitres@laurafoot.fff.fr réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 01/7/2023 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue Saison 23-24 :

<https://forms.gle/B26kopZ9D3B3LeQT8>

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue (impliqués dans leur CDA) Saison 23 24 :

<https://forms.gle/rSsRBDX5acPe6rvD9>

- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.

COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à comptabilite@laurafoot.fff.fr , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de préciser dans votre demande votre numéro de licence.

INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse arbitres@laurafoot.fff.fr, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

FORMATIONS INITIALES**D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerria@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com



EXTRAIT DE LA DÉCISION DU BUREAU PLÉNIER DU 19/12/23**ARBITRES-ASSISTANTS BÉNÉVOLES**

Suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24/6/23, deux « vagues » de réunions de formation ont été organisées par la ligue au cours du 2ème semestre 2023 à destination des dirigeants des équipes de U18 R2/U16 R1/U16 R2/U15 R1/U15 R2/U14 R1/R1 F/R2 F/U18F R1/U18F R2 pour lesquelles des Arbitres-Assistants officiels ne sont pas désignés, le but étant de leur permettre de signaler les Hors-Jeux. Certains districts en ont également assuré quelques-unes.

Ces formations sont maintenant terminées et comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 2/12/23, il est donc décidé par le Bureau Plénier du jour que pour tous les matches des compétitions régionales concernées (championnats ou coupes) à compter du 1/1/2024, y compris pour les matches « aller » ou de « 1ère phase » en retard :

- ne pourront désormais signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant l'attestation de formation remise à leur club. Dans tous les cas, ces Arbitres-Assistants bénévoles jugeront le Hors-Jeu de l'attaque de leur équipe et devront donc changer de côté à la mi-temps. Ceci est également valable si une seule équipe présente un Arbitre-Assistant bénévole habilité et pas l'autre.

- L'arbitre officiel désigné et/ou le délégué officiel sont chargés de la validation du dispositif visé ci-dessus qui ne souffrira aucune exception.

NB1 : un même club ne peut pas présenter 2 Arbitres-Assistants bénévoles habilités à signaler les Hors-Jeux lors d'un même match, au motif que l'une des 2 équipes en présence ne peut en fournir.

NB2 : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.

LISTE DES CLUBS AYANT SUIVI LA FORMATION AA BÉNÉVOLES DE CLUBDistrict de l'AIN :

ESSOR BRESSE SAÔNE	AS MONTREAL LA CLUSE	AS MISERIEUX TREVoux
CS VIRIAT	CS LAGNIEU	PLASTICS VALLEE FC
AIN SUD FOOT	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	

District de l'ALLIER :

GF MYF BESSAY	AVERMES	RC VICHY
AC SP MOULINS	MONTLUCON FOOTBALL	MOULINS YZEURE FOOT 03
AS DOMERAT	FF YZEURE ALLIER AUVERGNE	

District du CANTAL :

AURILLAC FOOTBALL CLUB	CS ARPAJON
JORDANNE FC	US SAINT-FLOUR

District de DRÔME-ARDECHE :

ENT SP NORD DRÔME	US DAVEZIEUX VIDALON
OLYMPIQUE DE VALENCE	AS DONATIENNE

District de l'ISERE :

FC SEYSSINS	GRENOBLE FOOT 38
GUC FOOTBALL FEMININ	ES RACHAIS

District de la LOIRE :

AS SAINT-ETIENNE	ROANNAIS FOOT 42	ES HAUT FOREZ
SORBIERS LA TALAUDIÈRE	OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE	ANDREZIEUX BOUTHEON FC
ES VEAUCHE	SAVIGNEUX MONTBRISON	RIORGES FC
SAINT PAUL EN JAREZ	RIVE DE GIER	

District de la HAUTE-LOIRE :

MONISTROL	SAINT JULIEN CHAPTEUIL	US SUCS ET LIGNONS
GL2S	FC ESPALY	LE PUY FOOT 43
US BRIOUDE	SAUVETEURS BRIVOIS	G BLAVOZY ST GERMAIN

District du PUY-DE-DÔME :

US MARTRES DE VEYRE	FC COURNON D'Auvergne	LEMPDES SP
CLERMONT FOOT 63	FC CHAMALIERES	AS CLERMONT SAINT JACQUES
FC RIOM	FC CHÂTEL-GUYON	G FORMATEUR LIMAGNE
CEBAZAT SP	US ISSOIRE	AS MONTFERRAND
SA THIERS		

District de LYON ET DU RHÔNE :

DOMTAC FC	ENT SP GENAS AZIEU	AS ST MARTIN EN HAUT
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS	CALUIRE FOOT FEMININ 1968	FC LYON
STE FOY LES LYON	CHASSIEU DECINES FC	AS MONTCHAT LYON
PONTCHARRA ST LOUP	SUD LYONNAIS FOOT 2013	

District de la SAVOIE :

FC HAUTE TARENTEISE	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
FC NIVOLET	AIX FC

District de la HAUTE-SAVOIE :

US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD	FC ANNECY	FC CHERAN
GFA RUMILLY VALLIERES	MARIGNIER SP	

NOS PEINES

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de l'épouse de notre regretté collègue Sébastien DESIAGE.

A leurs enfants et leur famille endeuillée, la CRA adresse ses sincères condoléances et les assure de son soutien dans cette douloureuse épreuve.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT

REGLEMENTS**RÉUNION DU 18 MARS 2024****(PAR VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)**

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, LOUBEYRE, DURAND.

Excusé : M. BEGON

Assiste : MME FRADIN, responsable du service juridique.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS RECLAMATIONS

- Dossier N° 83 C. Laura 8ème - U.S. BLAVOZY 1 - GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2
- Dossier N° 86 U16 R1 – A.S. MONTCHAT LYON 1 – AURILLAC F.C. 1
- Dossier N° 87 R1 B – LYON LA DUCHERE 2 / U.S. BLAVOZY 1
- Dossier N° 88 U18 R2 B – ROINNAIS FOOT 42 1 / C.S. NEUVILLOIS 1
- Dossier N° 89 R1 Fem F.C. CHASSIEU DECINES 1 – F.C. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 1
- Dossier N° 90 U20 R1 – C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON 1 / F.C. LIMONEST DARDILLY ST DIDIER 1

DECISIONS RECLAMATIONSDossier N° 72 R2 EA.S. DE MONTCHAT LYON 1 N° 523483 / GFA RUMILLY VALLIERES 2 N° 582695Championnat Senior - Régional 2 - Poule : E - Journée 14 - Match N° 25982269 du 02/03/2024

Réclamation de l'A.S. MONTCHAT LYON sur la participation de deux joueurs de l'équipe du GFA RUMILLY VALLIÈRES 2 pour motif suivant : les joueurs : Bixente SILVA, licence n° 2546128102, et Louis SILIADIN, licence n° 2545579795, ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure évoluant dans le championnat national 3 poule J celle-ci n'ayant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation de l'A.S. MONTCHAT LYON, formulée par courrier électronique en date du 03/03/2024, **et la considère comme recevable en la forme ;**

Attendu qu'il ressort de l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF que « **Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).** » ;

Attendu qu'après vérification de la dernière feuille de match du Championnat National 3, GFA RUMILLY VALLIÈRES 1 / BESANCON FOOTBALL 1 du 24/02/2024, la Commission constate que les joueurs Bixente SILVA, licence n°2546128102, et Louis SILIADIN, licence n°2545579795, inscrits sur la feuille de match, ont participé à cette rencontre ;

Considérant que lors de la rencontre Seniors Régional 2, opposant l'A.S. DE MONTCHAT LYON et le GFA RUMILLY VALLIERES, les joueurs Bixente SILVA et Louis SILIADIN étaient alignés en qualité de titulaire et ont donc effectivement pris part à la rencontre ;

Considérant que ce même week-end, l'équipe évoluant en National 3 n'a disputé aucun match de championnat ou de Coupe ;

Considérant que les joueurs Bixente SILVA et Louis SILIADIN ne pouvaient participer à la rencontre ;

Considérant que la réclamation déposée par l'A.S. MONTCHAT LYON est donc recevable sur le fond ;

Par ces motifs, et en conformité avec l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission Régionale des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe du GFA RUMILLY VALLIERES sans en reporter le gain de la rencontre à l'équipe de l'A.S. MONTCHAT LYON ;

En application des articles 23.1 et 48 des Règlements**Généraux de la LAuRAFoot,**

GFA RUMILLY VALLIERES :	-1 Point	0 But
A.S. MONTCHAT LYON :	0 Point	1 But

Le club U.S. ANNECY LE VIEUX est amendé de la somme de 116€ (58€x2) pour avoir fait participer deux joueurs non qualifiés à une rencontre officielle et est débité de la somme de 35€ (frais de réclamation) pour les créditer au club A.S. MONTCHAT LYON ;

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Dossier N° 75 R1 B

GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE 2
N° 560508 / U.S. BLAVOZY 1 N° 518169

Championnat Senior - Régional 1 - Poule :
B - Journée 15 - Match N° 26049627 du
03/03/2024

Dossier N° 83

U.S. BLAVOZY 1 N° 518169 / GRAND OUEST
ASSOCIATION LYONNAISE 2 N° 560508

Coupe LAuRAFoot - 8ème de final - Match n°
28024210 du 17 mars 2024

Motifs : Demandes du club de GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE sur la participation et la qualification du joueur VIEIRA Diego, au motif que ce joueur ne devrait pas avoir de licence, alors qu'il en est à sa 3ème mutation pour la saison 2023-2024.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance des demandes de GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, formulées par courrier électronique en date des 07/03/2024 et 18/03/2024, **et les considère comme recevables en la forme ;**

Considérant que **sur le fond**, il ressort de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF que « *Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique* » ;

Considérant que le joueur Diego VIEIRA, sur la saison 2023-2024, a fait l'objet d'une mutation amateur pour l'U.S. BLAVOZY le 07 juillet 2023, puis d'une seconde mutation amateur pour le C.O.B.S.P. ST BRIEUC le 24 juillet 2023 ;

Considérant que le 16 janvier 2024, le joueur Diego VIEIRA a fait l'objet d'une troisième mutation au bénéfice de l'U.S.

BLAVOZY, mais, par le biais d'une licence fédérale et non amateur ;

Considérant que la restriction prévue à l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF concerne uniquement les licences amateurs mais pas les licences fédérales ou professionnelles ;

Considérant que par le biais de sa licence fédérale, le joueur Diego VIEIRA de l'U.S. BLAVOZY était donc qualifié pour participer aux rencontres de championnat seniors Régional 1 en date du 03 mars 2024 et de Coupe LAuRAFoot en date du 17 mars 2024 face à l'équipe de GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE ;

Considérant que les demandes formulées par GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE sont irrecevables sur le fond.

Par ces motifs, la Commission entérine le résultat acquis sur le terrain pour la rencontre de championnat Seniors Régional 1 du 03 mars 2024 et la rencontre de Coupe LAuRAFoot du 17 mars 2024 ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club du GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE ;

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr), dans un délai de 7 jours pour contester le sort de la rencontre de championnat senior Régional 1 mais dans un délai de 2 jours pour contester le sort de la rencontre de Coupe LAuRAFoot, à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



